

À propos de la TD

La Banque Toronto-Dominion, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, compte plus de 85 000 employés dans ses bureaux partout dans le monde. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (TD). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales; elle offre ses services à 25 millions de clients dans plusieurs centres financiers dans le monde et exerce ses activités dans trois principaux secteurs : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec quelque 11,5 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. La vision de la TD consiste à être une meilleure banque. Nous avons pour objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collectivités et de nos collègues.

Notre engagement à l'égard des droits de la personne

La TD appuie et protège les droits de la personne dans chaque pays où elle exerce ses activités. Nous partageons également les valeurs énoncées dans les déclarations internationales des droits de la personne, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des personnes, sous toutes leurs formes, sont une violation des droits fondamentaux de l'être humain.

L'atteinte de nos objectifs commerciaux est essentielle à la réussite de la TD, mais la manière de les atteindre l'est tout autant. C'est pourquoi nous avons des politiques, des normes et des lignes directrices internes, qui concernent autant le comportement de nos employés que la conduite de nos affaires et la façon dont nous choisissons nos fournisseurs.

Nos employés et notre entreprise

Nous adhérons à l'ensemble de la législation et des normes prescrites en matière d'emploi touchant notamment l'équité salariale, les heures de travail et le travail des enfants et dépassons, dans bien des cas, leurs exigences. Lorsque la TD conclut une entente avec une agence de placement afin que cette dernière désigne des personnes pour effectuer du travail au nom de la TD, elle exige que l'agence démontre que toutes ces personnes sont autorisées à travailler dans le pays en question.

Notre Politique de respect en milieu de travail exprime notre engagement à fournir un environnement de travail libre de tout harcèlement et de toute discrimination, où chaque employé, chaque client, chaque entrepreneur indépendant et chaque tierce partie est traité avec dignité et respect.

Les employés admissibles aux États-Unis doivent également s'engager chaque année à respecter la Politique de lutte contre la traite des personnes qui a été adoptée conformément à la Federal Acquisition Regulation des États-Unis. La Politique

de lutte contre la traite des personnes interdit, entre autres, le trafic d'êtres humains et certaines pratiques relatives au recrutement, notamment la facturation de frais de recrutement aux employés et le refus de l'accès à des pièces d'identité.

En vertu du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD, les employés et administrateurs de la TD doivent évaluer toutes les décisions d'affaires qu'ils ont à prendre et tous les gestes qu'ils ont à poser pour le compte de l'organisation selon le caractère juste, honnête et équitable de ceux-ci.

Afin de les aider à respecter cet engagement, la Ligne de dénonciation TD offre une voie de communication confidentielle et anonyme à tous ceux, au sein ou non de la TD, qui souhaitent nous faire part de leurs préoccupations concernant des problèmes éthiques, juridiques ou comptables sans crainte de représailles; ou dénoncer de possibles représailles à la suite de signalements effectués de bonne foi. Cette ligne est hébergée par un tiers et est gérée de façon indépendante au sein de la TD. Les employés peuvent également communiquer avec le Bureau de l'ombudsman des employés (appelé le programme Entre nous).

De plus, la TD a adopté des politiques concernant la lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), la lutte contre le financement d'activités terroristes (LCFAT) et la lutte contre le trafic d'influence et la corruption. Ce cadre de politiques est conçu pour détecter et prévenir l'utilisation des produits et des services de la TD à des fins de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, pour énoncer des principes de conduite permettant de détecter et d'empêcher toute activité de corruption et de trafic d'influence et pour respecter les lois et la réglementation en matière de LCBA et de LCFAT. Le programme de formation sur la LCBA/LCFAT de la TD présente des exemples qui mettent l'accent sur le risque relié aux opérations de blanchiment d'argent relatives à la traite des personnes. En outre, la TD participe activement à des partenariats public-privé visant à combattre la traite des personnes.

Enfin, la TD renseigne ses employés sur les questions relatives aux droits de la personne au moyen de divers programmes d'apprentissage et outils de communication, notamment une formation sur la diversité et l'inclusion. La diversité et l'inclusion sont pour nous un impératif d'affaires. Nous avons pour objectif d'être une banque favorisant l'inclusion – une banque qui comprend, respecte et estime la diversité de ses clients et de ses employés, ainsi que des collectivités au sein desquelles ses employés travaillent et vivent. Nous nous efforçons de créer et de promouvoir une culture unique et inclusive pour tous les employés.

¹ La présente déclaration est faite conformément à l'article 54 (1) de la Modern Slavery Act du Royaume-Uni au nom du Groupe Banque TD et de ses filiales régis par cette loi et exclut la participation de la TD dans TD Ameritrade. Elle constitue la Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes du Groupe Banque TD pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Groupe Banque TD : Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes¹

Nos fournisseurs

Le choix de nos fournisseurs reflète notre engagement à l'égard des droits de la personne. Les fournisseurs doivent avoir des directives, des politiques et des pratiques diffusées à l'échelle de leur entreprise, soutenues par tous les niveaux de la direction et appliquées dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Leurs politiques et pratiques responsables devraient notamment inclure les éléments suivants :

- rendement en matière de responsabilité d'entreprise;
- pratiques et rendement en matière de santé et sécurité au travail;
- pratiques en ce qui concerne les droits de la personne et du travail, y compris le travail des enfants et le travail forcé;
- efforts pour favoriser la diversité et l'inclusion;
- code de conduite, d'éthique, de lutte contre le trafic d'influence et la corruption.

La TD s'assure que ses priorités en matière d'approvisionnement responsable ont des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement en faisant preuve de diligence accrue à l'égard des produits et des services de fournisseurs lorsque des facteurs sociaux, éthiques, environnementaux et géographiques présentent un risque plus élevé.

Le Code de conduite des fournisseurs de la TD définit nos attentes relatives aux normes et aux obligations minimales en matière de rendement que les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent respecter lorsqu'ils font affaire avec la TD. Le Code de conduite des fournisseurs de la TD contient cinq critères liés à la question de l'esclavage moderne et de la traite des personnes.

Protection des droits de la personne :	Respect des droits fondamentaux de la personne, notamment les droits à la vie et à la liberté, à la liberté de pensée et d'expression et à l'égalité. Politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement en milieu de travail, de l'abus, de la discrimination et de la violence.
Politique en matière de santé et de sécurité :	Culture de sécurité étayée par l'application de pratiques connexes visant à réduire le risque de blessures et de mort; procédures documentées en matière de sécurité (y compris des procédures de signalement d'incident et d'évacuation d'urgence).
Pratiques de travail équitables :	Politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants et du travail forcé dans toutes les activités et tous les établissements de l'entreprise; respect des lois du travail en vigueur, notamment les lois visant la rémunération et les conditions de travail.
Code de conduite et d'éthique professionnelle :	Directives entourant le rendement au travail qui définissent les attentes de l'entreprise concernant le respect de l'éthique et des lois.
Exigences de conformité réglementaires et juridiques :	Conformité des fournisseurs et des biens et services qu'ils offrent avec les lois et les exigences réglementaires.

Résumé

Nous sommes résolus à exercer nos activités selon les normes les plus élevées en matière d'éthique et nous continuerons à favoriser une culture d'intégrité à la TD. Nous estimons que la TD dispose de politiques appropriées et a recours à des pratiques adéquates pour prévenir le risque d'esclavage et de traite des personnes dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

La présente déclaration sera révisée et mise à jour chaque année.



Bharat Masrani, mars 2018

¹ La présente déclaration est faite conformément à l'article 54 (1) de la Modern Slavery Act du Royaume-Uni au nom du Groupe Banque TD et de ses filiales régis par cette loi et exclut la participation de la TD dans TD Ameritrade. Elle constitue la Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes du Groupe Banque TD pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

